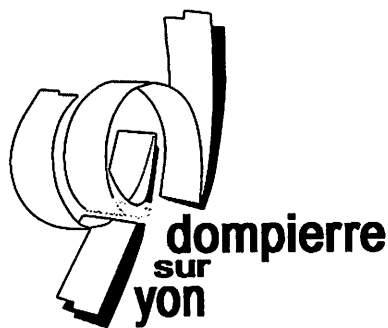




DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE DOMPIERRE SUR YON

2026-195

LE MAIRE DE DOMPIERRE SUR YON,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande formulée par ATLANROUTE demeurant 460 rue Pasteur - La Loge - 85170 LE POIRE SUR VIE ;

Considérant qu'en raison des travaux de réfection de tranchée pour le compte de VEOLIA EAU ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Du 27/07/2026 au 31/07/2026, la circulation sera réduite, rue du Pareau, à une voie et régulée avec un alternat par signaux manuels K.10 à chaque extrémité de cet alternat. L'accès aux riverains sera préservé.

ARTICLE 2 :

Les dépassements sur l'emprise du chantier sont interdits quelles que soient les voies laissées libres à la circulation.

Cette interdiction de dépasser sera matérialisée par un panneau B 3.

ARTICLE 3 :

Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre sur une longueur de 100 mètres, excepté pour les véhicules affectés au déménagement.

La reprise du trottoir sera réalisée de manière identique à ce qui existait auparavant.

Il revient à l'entreprise de travaux de réaliser une vérification du compactage par essai réalisé avec un pénétromètre dynamique de type Panda®.

Il revient à l'entreprise d'informer les riverains 2 jours avant la date d'intervention.

ARTICLE 4 :

La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de ATLANROUTE.

ARTICLE 5 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 :

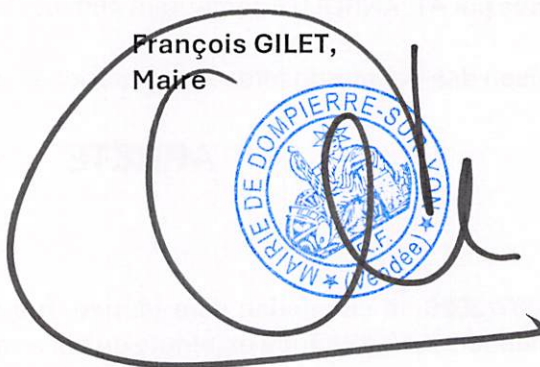
Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de DOMPIERRE SUR YON.

ARTICLE 7 : Le Maire de la commune de DOMPIERRE SUR YON, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la VENDEE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

– ATLANROUTE

A DOMPIERRE SUR YON, le 17 juillet 2026

François GILET,
Maire

The image shows a large, stylized handwritten signature in black ink. Overlaid on the signature is a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-YON' around the top and 'Vendée' around the bottom, with a central emblem featuring a coat of arms.

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☐

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐

Entreprise ☒

Nom : Prénom :

Dénomination : ATLANROUTE Représenté par : Xavier ARNAT

Adresse Numéro : 460 Extension : Nom de la voie : Rue Pasteur - La Loge

Code postal 85170 Localité : LE POIRÉ SUR VIE Pays : FRANCE

Téléphone 0251360000 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : accueil @ atlanroute . fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☒

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rue du Poiré

Code postal 85170 Localité : DOMPIERRE SUR YON

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : Réfection de tranchée

Pour le compte de notre client : Vieira Gan

Date prévue de début des travaux : 27072026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 003

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 004 Date de début de réglementation : 27072026

Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐

Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐

Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐

Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐ Panneaux B15 C18 ☐

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue

Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers ☒	véhicules légers ☒	véhicules légers ☒
poids lourds ☒	poids lourds ☒	poids lourds ☒

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) : Douze Buis.

Déviations et signalisations identiques à celles de notre client Votia

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : ATLANROUTE Représenté par : Xavier ARNAT

Adresse Numéro : 460 Extension : Nom de la voie : Rue Pasteur - La Loge

Code postal 85170 Localité : LE POIRÉ SUR VIE Pays : FRANCE

Téléphone 0251360000 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@atlanroute.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☒ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le : 10 07 2026

Nom : MUZARD Prénom : Yohann Qualité : Conducteur de travaux

